

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ANATOMIE DESCRIPTIVE ET TOPOGRAPHIQUE 1			
Ancien Code	PAEG1B76ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAER1760		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Dimitri TEODOROIU (dimitri.teodoroiu@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement propose une étude descriptive et une visualisation spatiale de l'anatomie humaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Acquis d'apprentissage visés

Cette unité contribue au développement des compétences ci-dessus.

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant aura acquis des connaissances fondamentales en anatomie descriptive. L'étudiant aura acquis la terminologie anatomique adaptée à l'étude des structures anatomiques, connaîtra les caractéristiques générales des principaux constituants de l'appareil musculo-squelettique (ostéologie, arthrologie, myologie et notions de vascularisation et innervation).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B76ERGA Anatomie descriptive et topographique 1 60 h / 4 C

Contenu

- Notions d'anatomie générale
- Ostéologie : généralités, tronc, membre supérieur et membre inférieur
 - Arthrologie : généralités, membres supérieur et inférieur
 - Myologie : généralités, membre supérieur et épaule, membre inférieure
 - Topographie des régions présentées
 - Notions de vascularisation, d'innervation et coupes anatomiques

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec utilisation du système multimédia. Travaux pratiques (TP) obligatoires avec étude sur pièces anatomiques permettant l'intégration de la matière vue en théorie.

Sur base des cours disponibles sur la plateforme, il est demandé aux étudiants de préparer le cours avant les présentations théoriques.

La préparation de résumés est nécessaire au bon déroulement des TP.

L'entrée en salle de TP sera autorisée que si l'étudiant est en ordre de matériel (gants et sarrau) et s'il présente ses notes reprenant le thème de la séance de TP.

Dispositifs d'aide à la réussite

Pour les étudiants inscrits au BLOC 1, les TP à présence obligatoire sont organisés comme complément et support au cours théorique. Les étudiants qui ont déjà suivi les TP et qui sont inscrits en poursuite d'études n'ont pas l'obligation d'y être présents.

Lors des TP les étudiants devront participer activement aux activités propres à la manipulation et l'intégration de la matière.

Explications sur sollicitation des étudiants.

Sources et références

NETTER (2019), Atlas d'anatomie humaine, 7e édition, Masson

MOORE, DALLEY et AGUR (2017), Anatomie médicale, 4e édition, De boeck

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Ouvrages de référence conseillés, présentations multimédia, notes de cours disponibles sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation écrite en session.

Dès la deuxième absence sans motif légitime aux TP, un point par absence sera enlevé à la note finale de l'activité d'apprentissage. L'absence non justifiée correspond à une absence qui n'est pas couverte par un certificat médical ou pour raison d'un motif légitime.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Conformément au règlement spécifique, aucune dispense partielle ne sera accordée !

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur

adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).